



Évolution des indicateurs annuels de lésions professionnelles indemnisées au Québec de 2007 à 2012 – Principaux résultats

Alexandre Boucher

Patrice Duguay

Marc-Antoine Busque

Martin Lebeau

Pascale Prud'homme

Direction scientifique

Plan

- Indicateurs quinquennaux & Indicateurs annuels
- Sources des données
- Méthodologie
- Limites des résultats
- Résultats
- Conclusion

Indicateurs quinquennaux & Indicateurs annuels

- Indicateurs quinquennaux

 - Produits aux cinq ans afin d'être coordonnés avec les recensements canadiens

 - Principale source de données pour estimer la population couverte par la CSST

 - Données lésionnelles sur 3 ans pour réduire les variations aléatoires et conjoncturelles

 - Maturité moyenne de 36 mois (ex.: données de 2007 observées au 30 juin 2010)

- Origine des indicateurs annuels

 - Mesurer les principaux changements survenus depuis les derniers indicateurs quinquennaux

 - Identifier les populations de travailleurs et les problématiques dont les indicateurs se sont le moins améliorés, ou le plus détériorés

Sources de données

- Lésions professionnelles

CSST : Fichiers administratifs du *Dépôt de données central et régional* (DDCR)

Maturité moyenne de 18 mois (ex. : données de 2007 observée en date du 31 décembre 2008)

- Population couverte par le régime de la CSST (estimation)

Statistique Canada : *Enquête sur la population active* (EPA)

Sur une base mensuelle, nombre de travailleurs et d'heures travaillées par profession, sexe, groupe d'âge et industrie

Méthodologie

- **Lésion avec perte de temps indemnisée (PTI)**
Lésion professionnelle (telle que définie par l'article 2 de la LATMP) acceptée par la CSST pour laquelle des jours ont été indemnisés et, s'il y a lieu, n'a pas engendré le décès du travailleur
- **Travailleurs équivalent temps complet (ETC)**
Estimé à partir des heures travaillées au cours d'une année
Permet de tenir compte du temps de travail (exposition)
Un travailleur ETC équivaut à 2 000 heures travaillées par année
- **SCIAN**
EPA : version de 2007 CSST : version de 2002 adaptée pour ses propres besoins
Travail de correspondance nécessaire dû aux différences de classement

Méthodologie (suite)

- **Catégorie professionnelle**

Méthodologie développée à l'IRSST visant à répartir l'ensemble des professions en trois catégories professionnelles

Manuel : rôle prédominant de l'activité physique

Non manuelle : rôle mineur de l'activité physique

Mixte : activités physiques légères et continues, ou intenses mais ponctuelles

- **Taux de fréquence ETC**

Nombre de nouvelles lésions professionnelles avec PTI survenues durant une année rapporté sur le nombre moyens de travailleurs ETC de cette même année

Méthodologie (suite)

- **Mesure de l'évolution (nombre de cas & taux de fréquence ETC)**
Application d'une régression binomiale négative
Tient compte de l'année de survenue de la lésion, de la variable catégorielle d'intérêt (sexe, âge, ...) et d'une variable d'interaction entre l'année et la variable catégorielle
- **Groupe de référence**
Pour chaque variable catégorielle, le groupe de référence est celui ayant connu la meilleure évolution (baisse) de son taux de fréquence ETC
- **Comparaison & Différence statistiquement significative**
L'évolution des autres groupes a été qualifiée de statistiquement différente de celle du groupe de référence avec une valeur $p < 0,05$

Limites des résultats

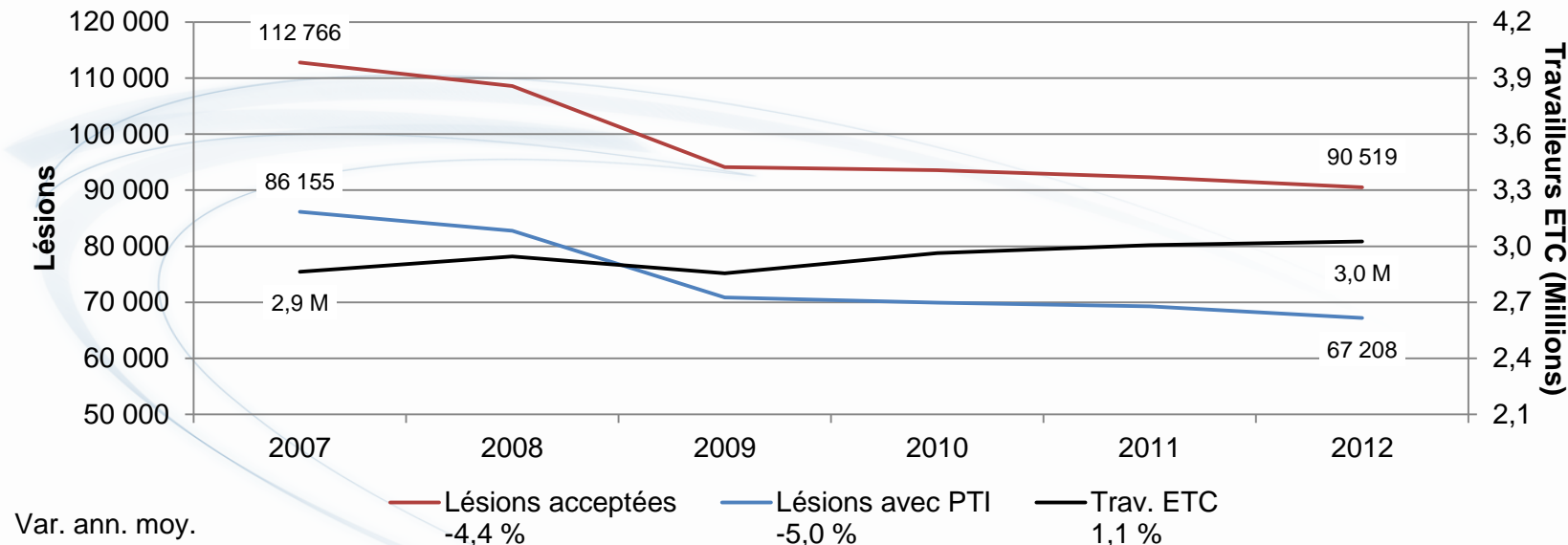
- **Travailleurs rémunérés**
Inclusion d'un certain nombre de travailleurs autonomes qui ne sont par nécessairement couverts par le régime de la CSST (sous-estimation du risque)
- **Lésions**
Seulement celles déclarées à la CSST et acceptées par celle-ci
- **Calcul des indicateurs**
Minimum de 50 lésions à chaque année
Minimum de 4100 à 4300 travailleurs ETC à chaque année (CV inférieur à 25 %)



Résultats

Lésions & Travailleurs ETC

Évolution du nombre de lésions professionnelles et de travailleurs ETC, Québec, 2007-2012

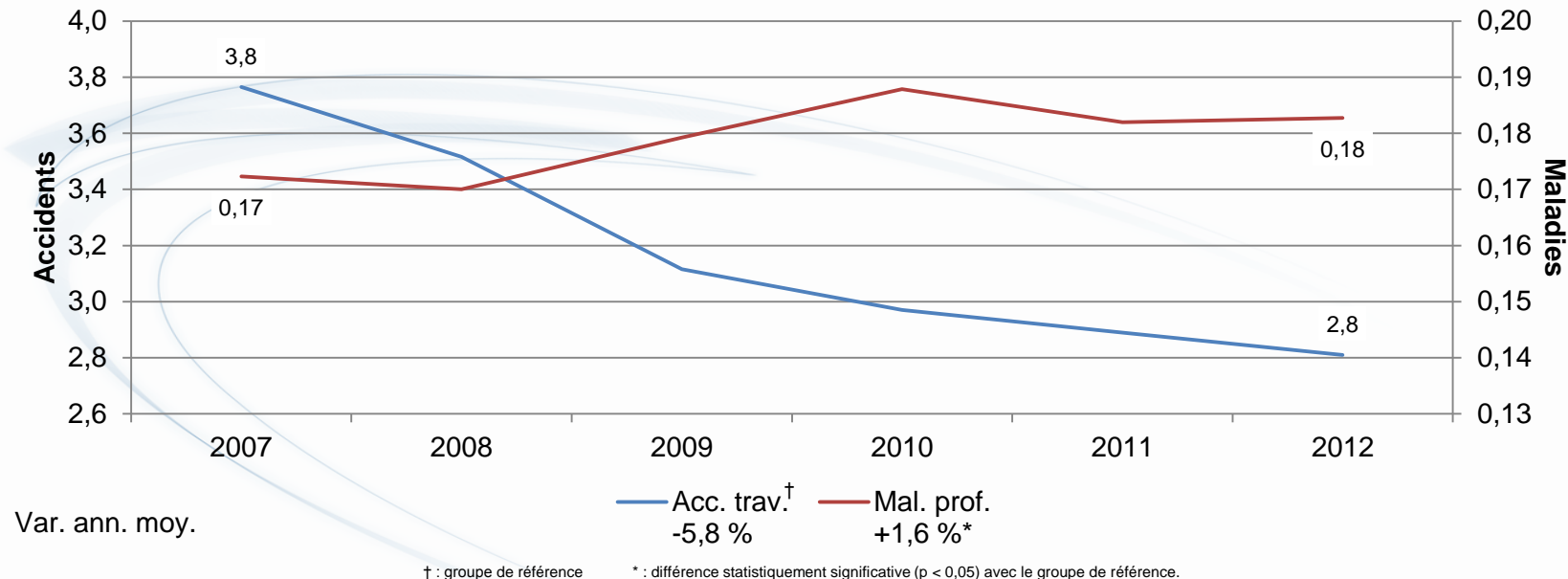


Variation annuelle moyenne semble peu affectée par une perte de temps indemnisée

Légère augmentation du nombre de travailleurs ETC

Accidents du travail & maladies professionnelles

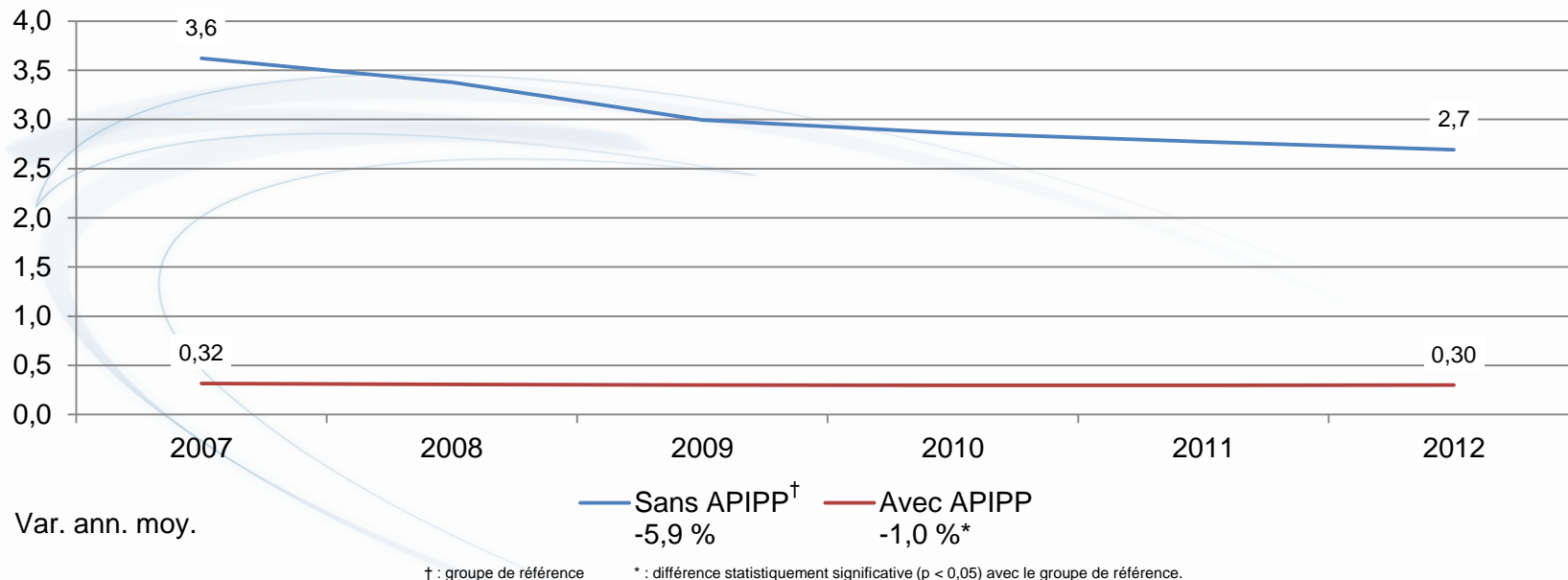
Évolution du taux de fréquence ETC (%) des lésions professionnelles acceptées selon la catégorie de lésion, Québec, 2007-2012



Baisse du nombre d'accidents du travail, mais légère hausse pour les maladies professionnelles
2012 : environ 85 000 accidents & 5 500 maladies

Avec ou sans APIPP

Évolution du taux de fréquence ETC (%) des lésions professionnelles acceptées selon la présence ou non d'une atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique (APIPP), Québec, 2007-2012

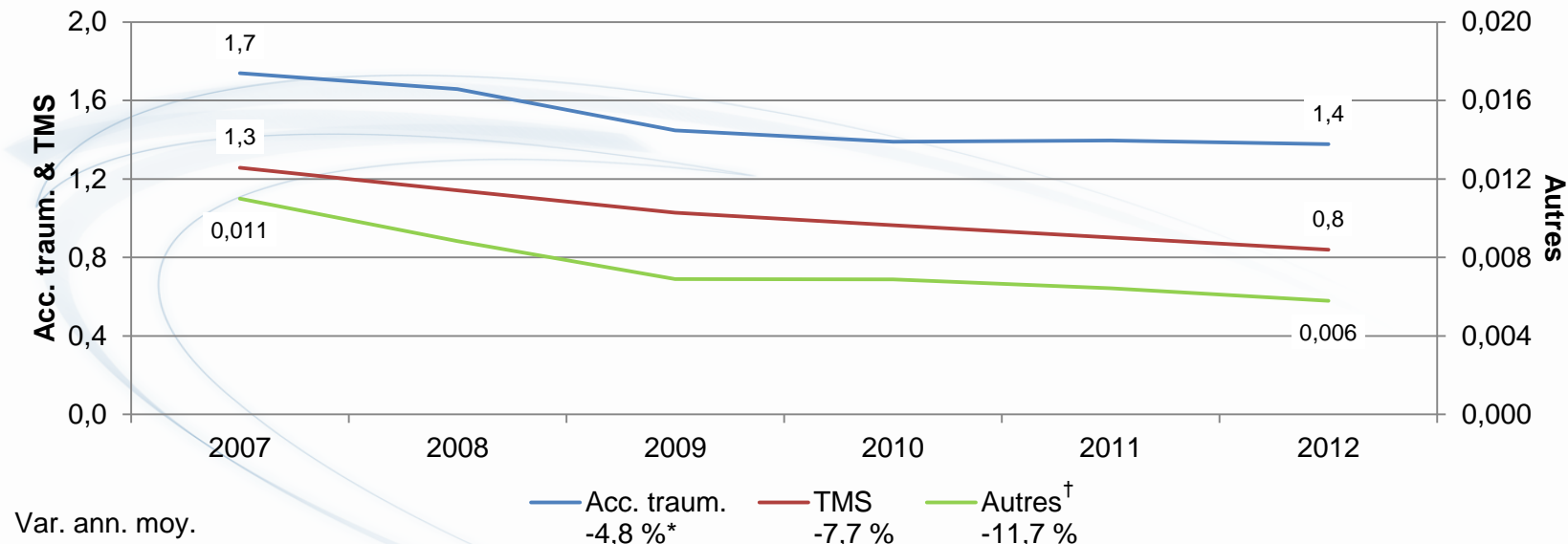


Baisse du nombre de lésions sans APIPP, mais stagnation de celles avec une APIPP

2012 : environ 81 400 cas sans APIPP & 9 100 cas avec APIPP

Accidents traumatiques, TMS et autres lésions

Évolution du taux de fréquence ETC (%) des lésions professionnelles avec PTI selon le type de lésion, Québec, 2007-2012



† : groupe de référence

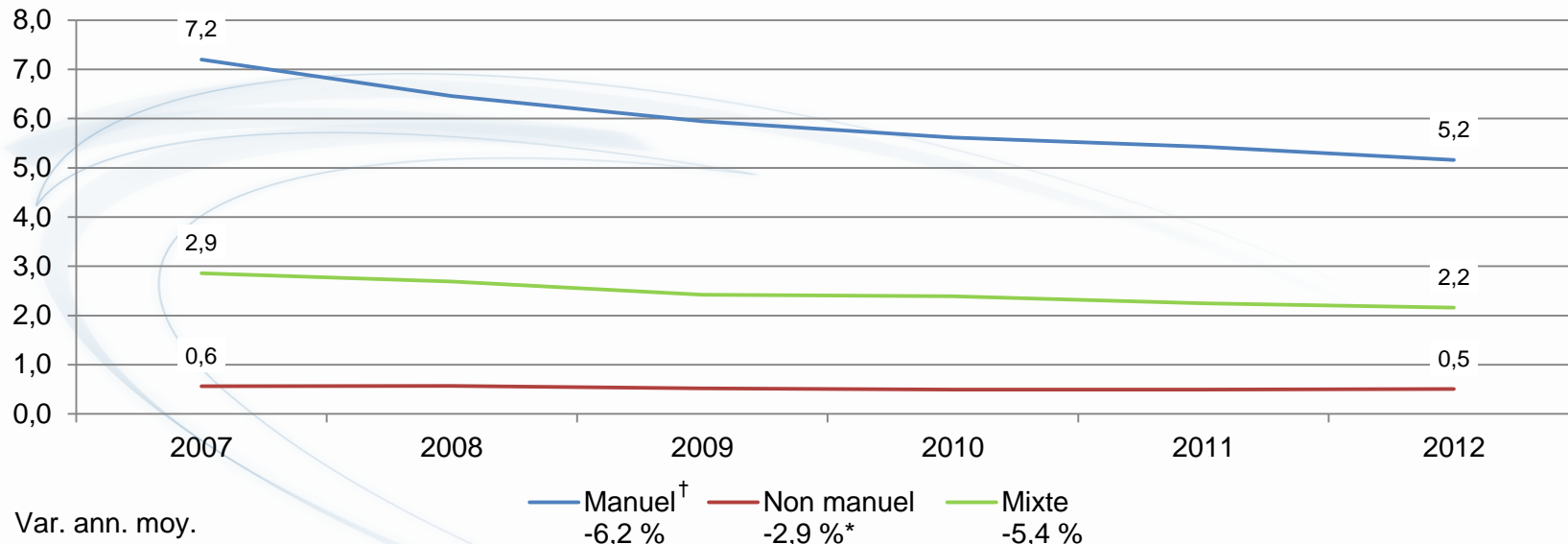
* : différence statistiquement significative ($p < 0,05$) avec le groupe de référence.

Taux de fréquence ETC des accidents traumatiques : variation statistiquement différente

2012 : environ 41 600 accidents traumatiques, 25 400 TMS & 200 « Autres lésions »

Catégorie professionnelle

Évolution du taux de fréquence ETC (%) des lésions professionnelles avec PTI selon la catégorie professionnelle, Québec, 2007-2012



† : groupe de référence

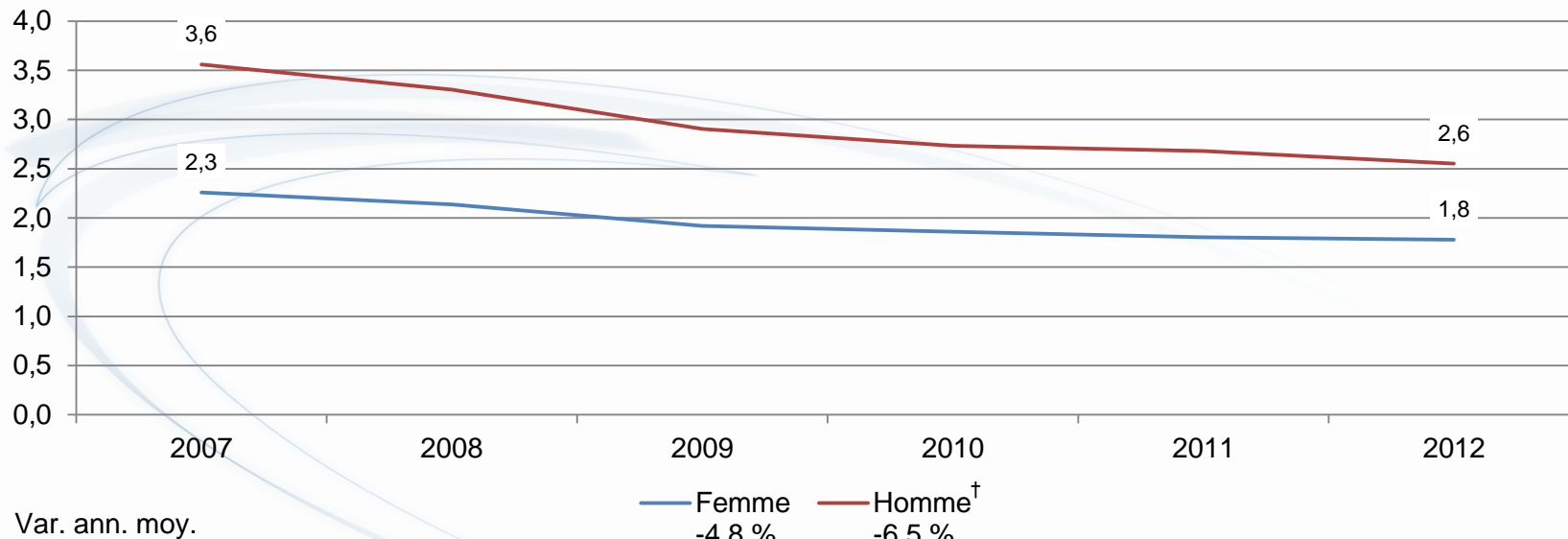
* : différence statistiquement significative (p < 0,05) avec le groupe de référence.

Différence de variation statistiquement significative que pour les travailleurs non manuels

2012 : environ 45 500 manuels, 7 500 non manuels & 14 200 mixtes

Femmes & Hommes

Évolution du taux de fréquence ETC (%) des lésions professionnelles avec PTI selon le sexe, Québec, 2007-2012



† : groupe de référence

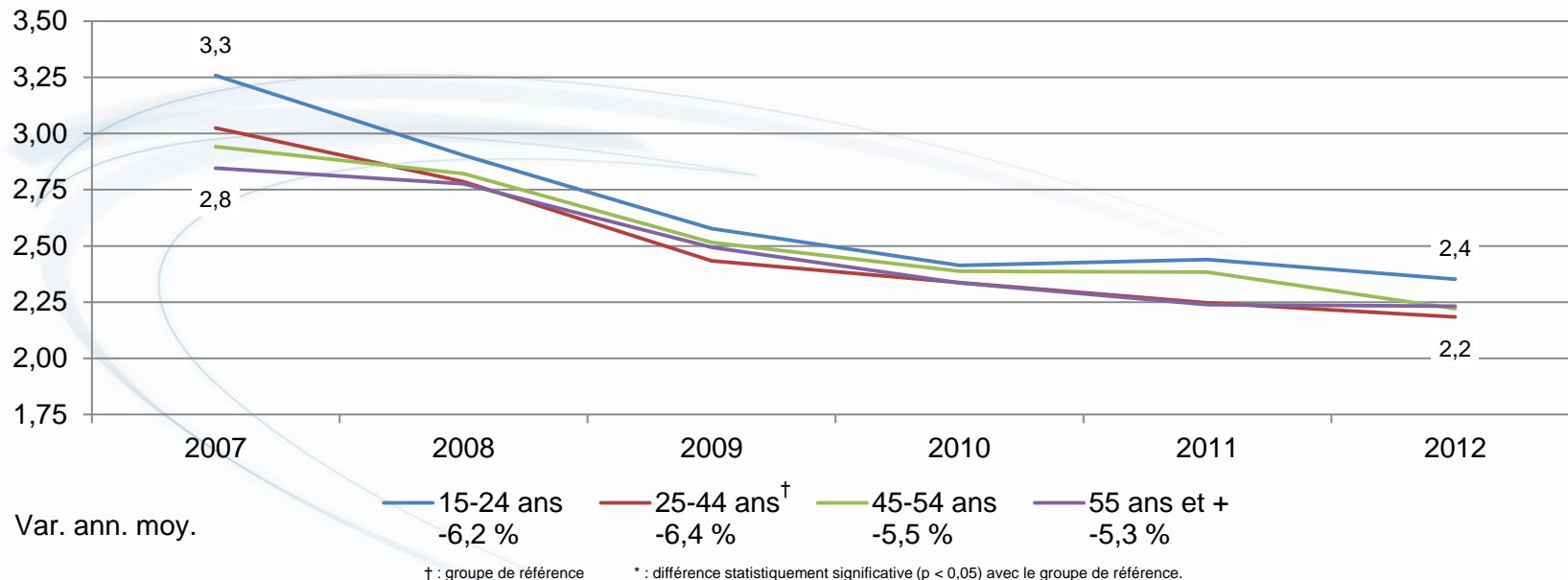
* : différence statistiquement significative (p < 0,05) avec le groupe de référence.

Pas de différence significative d'évolution entre les femmes et les hommes

mais diminution de la proportion de lésions attribuables aux hommes : de 68,2 % en 2007, à 65,9 % en 2012

Groupes d'âge

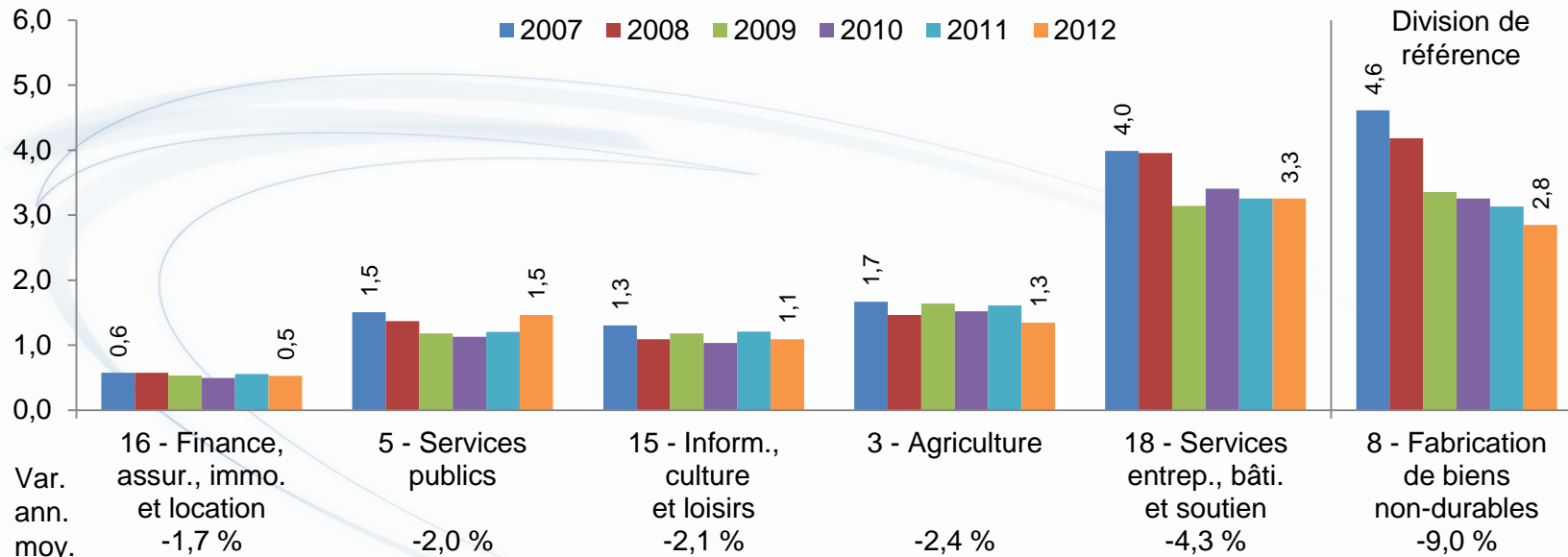
Évolution du taux de fréquence ETC (%) des lésions professionnelles avec PTI selon le groupe d'âge, Québec, 2007-2012



Pas de différence significative; un écart minime sépare à chaque année les groupes d'âge

Division économique

Évolution du taux de fréquence ETC (%) des lésions professionnelles avec PTI selon la division économique, 5 divisions les plus différentes de la division de référence, Québec, 2007-2012



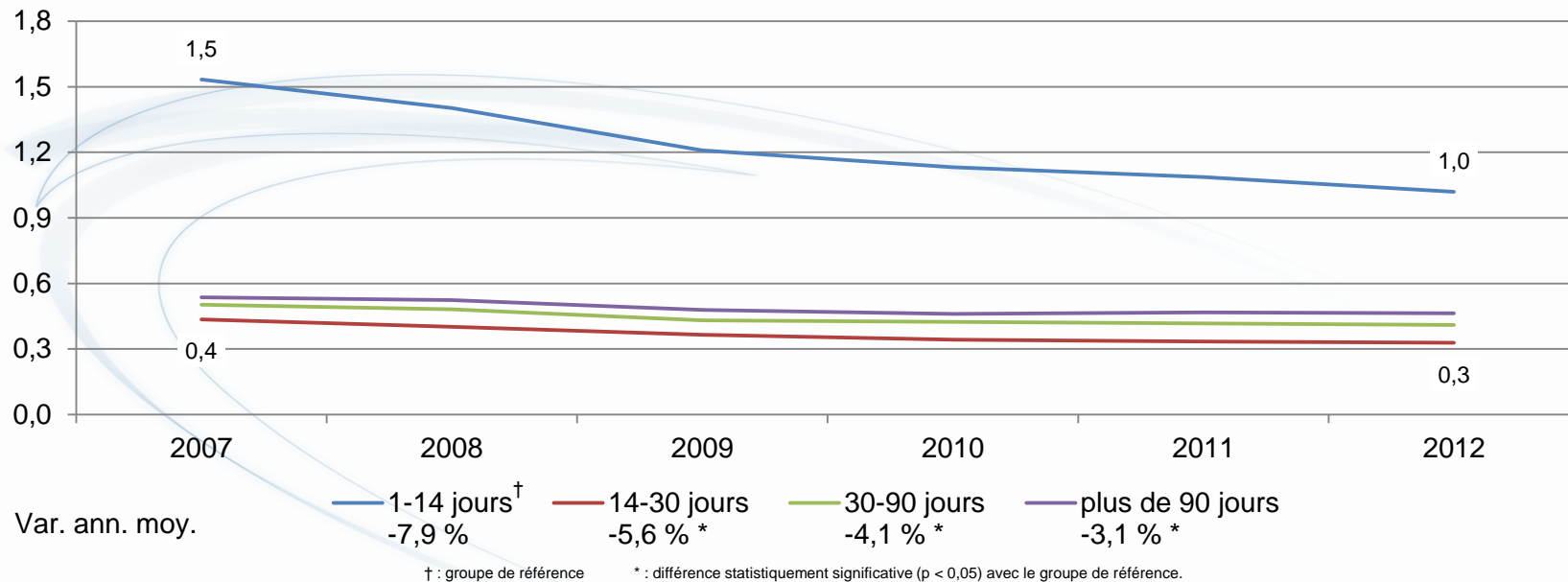
Note : La différence entre la variation annuelle moyenne de la division de référence et celle des autres divisions présentées est statistiquement significative ($p < 0,05$).

Aucune division économique n'a vu son risque de lésion augmenter

Total de 9 divisions avec une variation annuelle moyenne statistiquement différente

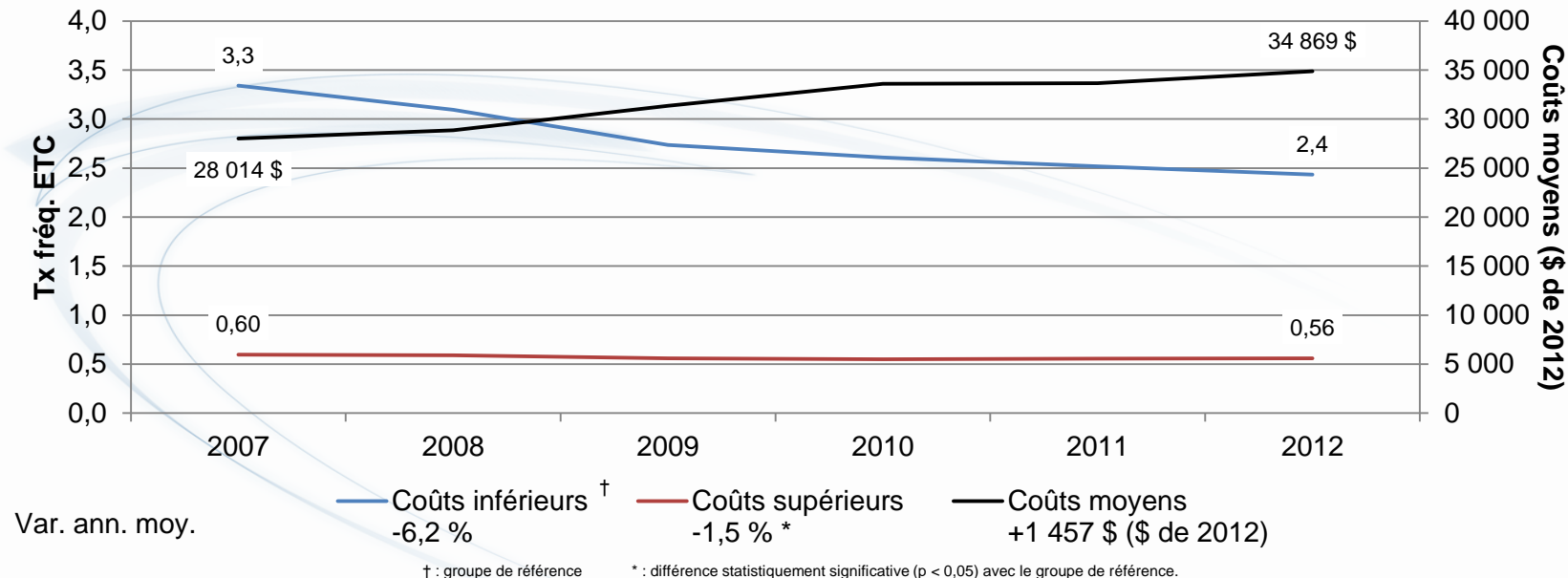
Durée d'indemnisation

Évolution du taux de fréquence ETC (%) des lésions professionnelles avec PTI selon la durée d'indemnisation, Québec, 2007-2012



Coûts totaux

Évolution du coût moyen par lésion et du taux de fréquence ETC (%) des lésions professionnelles acceptées ayant un coût inférieur ou supérieur au coût moyen par lésion de 2007 (28 014\$), Québec, 2007-2012

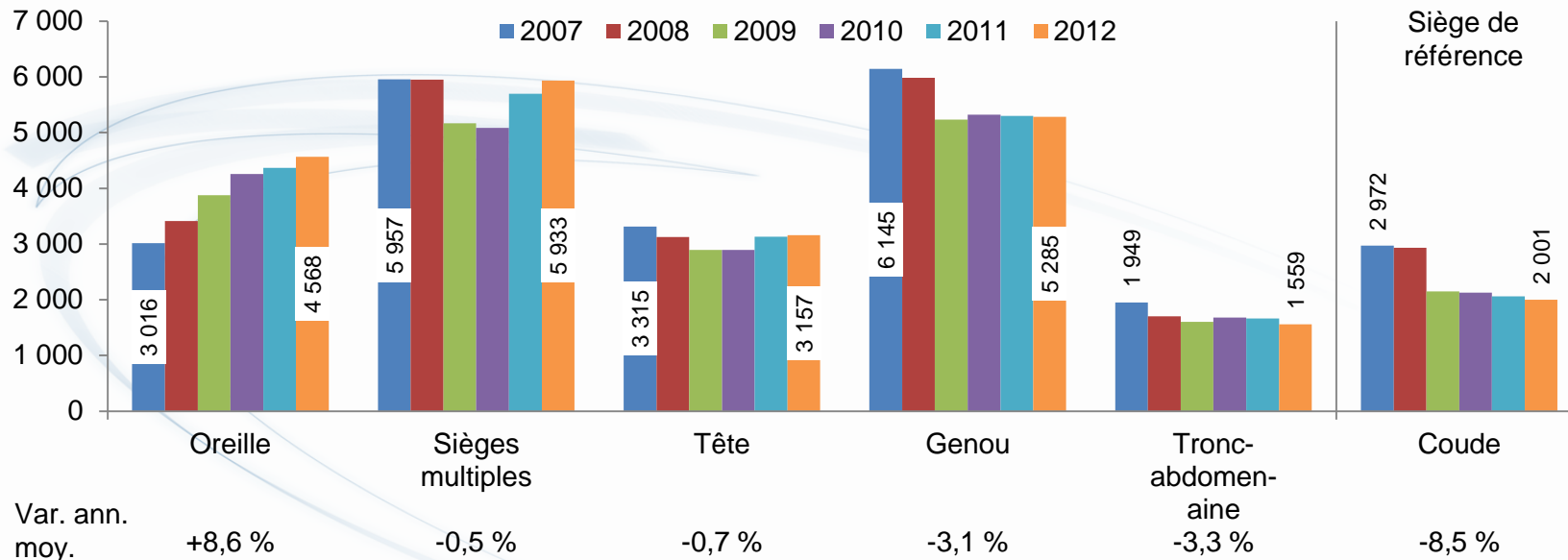


Baisse des lésions acceptées : en majorité parmi les « moins coûteuses »

Hausse des coûts moyens par lésion liée à la baisse du nombre de lésions « moins coûteuses »

Descripteurs – Siège de lésion

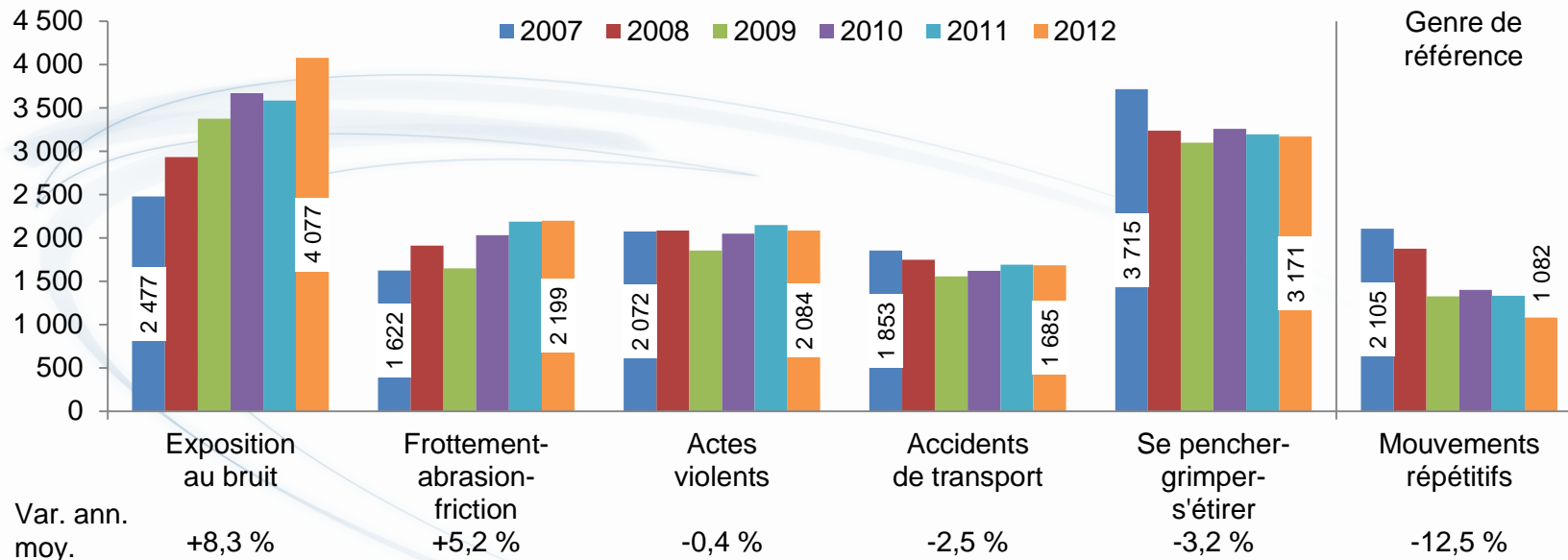
Évolution du nombre de lésions professionnelles acceptées selon le siège de lésion, cinq plus fortes variations annuelles moyennes et groupe de référence, Québec, 2007-2012



Note : La différence entre la variation annuelle moyenne de la division de référence et celle des autres divisions présentées est statistiquement significative ($p < 0,05$).

Descripteurs – Genre d'accident ou d'exposition

Évolution du nombre de lésions professionnelles acceptées selon le genre d'accident ou d'exposition, cinq plus fortes variations annuelles moyennes et groupe de référence, Québec, 2007-2012



Note : La différence entre la variation annuelle moyenne de la division de référence et celle des autres divisions présentées est statistiquement significative ($p < 0,05$).

Groupes cibles

Industries – catégories professionnelles dont l'évolution du taux de fréquence ETC s'est le moins améliorée pour les lésions avec PTI, les lésions avec PTI ayant plus de 90 jours d'indemnisation et les lésions acceptées les plus coûteuses (> 28 014\$), Québec, 2007-2012

Industrie (SCIAN à trois chiffres)		Cat. prof.	Nb cas PTI 2012	Tx fréq. ETC 2012
Code	Description			
<i>Total</i>			67 208	1,0
913	Administrations publiques locales, municipales et régionales	Manuel	1 502	15,5
623; 621; 624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Assistance sociale	Manuel	4 295	9,2
721	Services d'hébergement	Manuel	509	6,0
913	Administrations publiques locales, municipales et régionales	Mixte	1 076	5,6
452	Magasins de fournitures de tout genre	Manuel	509	4,2

Note : Variation annuelle moyenne calculée que s'il y avait au moins 50 lésions à chaque année et que si le coefficient de variation de l'estimation du nombre de travailleurs dans l'EPA ne dépassait pas 25 %.

Conclusion

- Évolution du nombre de lésions

Diminution annuelle moyenne de 4,4 % des lésions acceptées

Avec PTI : baisse de 5,0 %

Travailleurs ETC : hausse de 1,1 %

- Évolution du taux de fréquence ETC

Baisse pour les accidents du travail, mais hausse pour les maladies professionnelles

Diminution moins importantes des lésions graves ou sévères

Sans APIPP : -5,9 %

Avec APIPP : -1,0 %

Au plus 14 jours : -7,9 %

Plus de 90 jours : -3,1 %

Coûts \leq 28 014 \$: -6,2 %

Coûts $>$ 28 014 \$: -1,5 %

Conclusion

- Différence significative selon certaines caractéristiques de la lésion / du travailleur

Sexe ou groupe d'âge : Pas de différence significative

Manuels : -6,2 %

Non manuels : -2,9 %

TMS : -7,7 %

Acc. traum. : -4,8 %

Lésions à l'oreille : +8,6 %

Frottement-friction-abrasion : +5,2 %

- Industrie – catégorie professionnelle (+ de 90 jours / coûts > 28 014 \$)

Principalement des travailleurs manuels du domaine des services

Administrations publiques locales, municipales et régionales (travailleurs mixtes également)

Établissements de soins infirmiers & de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Assistance sociale

Services d'hébergement

Magasins de fourniture en tout genre



Questions?